



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 19 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Fidji* : projet de résolution

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007, 63/239 du 24 décembre 2008, 64/193 du 21 décembre 2009, 65/145 et 65/146 du 20 décembre 2010, 66/191 du 22 décembre 2011 et 67/199 du 21 décembre 2012, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007, 2008/14 du 24 juillet 2008, 2009/30 du 31 juillet 2009, 2010/26 du 23 juillet 2010, 2011/38 du 28 juillet 2011 et 2012/31 du 27 juillet 2012 du Conseil économique et social,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹ et sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue à New York du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion², la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 26 juin 2009, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine

¹ Résolution 55/2.

² Résolution 65/1.



conférence³, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, ainsi que le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »⁴, qui a été adopté à l'issue de cette conférence,

Considérant les mesures prises par son président actuel, pour ouvrir, conformément à la résolution 66/191, des consultations intergouvernementales plénières directes,

Rappelant qu'elle a décidé, en application du paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁵, d'organiser des consultations en vue de prendre une décision définitive sur la nécessité de tenir une conférence de suivi sur le financement du développement d'ici à 2013,

1. *Décide* d'organiser, entre 2014 et 2016, une conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha;

2. *Décide également* de commencer les préparatifs de cette conférence de suivi, et prie à cet égard le Président de sa soixante-huitième session de désigner des cofacilitateurs et d'organiser des consultations intergouvernementales transparentes, ouvertes à tous et directes, avec la participation de tous les États Membres, sur toutes les questions liées à la conférence, afin de réfléchir notamment aux différents moyens de renforcer ce processus, conformément au paragraphe 33 de la résolution 67/199, en tenant compte des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement⁶.

³ Résolution 63/303, annexe.

⁴ Résolution 66/288, annexe.

⁵ Résolution 63/239, annexe.

⁶ A/67/353.